

ARRETE 2024/092
Marché de Noël

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

- Vu les articles 2211-1, 2212-2, 2212-5, 2213-1, 2213-2, 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- En raison du marché de Noël organisé par la Municipalité de Montfort-le-Gesnois qui se déroulera Place Notre Dame, Grande Rue samedi 14 décembre 2024 ;
- Il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation pour assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1

Le stationnement des véhicules sera interdit Place Notre Dame sur la partie gauche, côté bibliothèque, du mercredi 11 décembre 2024 à 20h00 au dimanche 15 décembre 2024 à 16h00 (manège).

Article 2

Le stationnement des véhicules sera interdit Place Notre Dame du vendredi 13 décembre 2024 à 20h00 au dimanche 15 décembre 2024 à 00h00.

Article 3

La circulation et le stationnement seront interdits Grande Rue à partir du n°62 au n°1, du samedi 16 décembre 2023 à 08h00 au dimanche 15 décembre 2024 à 00h00.

Article 4

L'avenue de la Libération sera interdite à la circulation à partir de la rue Traversière, du samedi 14 décembre 2024 à 12h00 jusqu'au dimanche 15 décembre 2024 à 00h00.

Article 5

La rue Thoury sera interdite à la circulation à partir de l'impasse du Parterre, du samedi 14 décembre 2024 à 12h00 jusqu'au samedi 14 décembre 2024 à 23h30.

Article 6

La circulation de la rue de la Pointe se fera en sens unique, de la rue Thoury vers l'avenue de la Libération, du samedi 14 décembre 2024 à 12h00 jusqu'au samedi 14 décembre 2024 à 23h30.

Article 7

Des panneaux d'interdiction de stationner et de circuler seront mis en place par les services techniques de la commune, une semaine avant l'interdiction, selon le plan VIGIPIRATE.

Article 8

Le présent arrêté sera exécuté sous la surveillance de la Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière.

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 7 octobre 2024

Le Maire,

Vice-Président du Conseil départemental,

Anthony TRIFAUT

